

NOUVEL ELEVE

LETTRE D'INFORMATION

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous transmettre le dossier d'inscription de votre enfant au collège Jean Mermoz pour l'année scolaire à venir, sous réserve de la décision d'orientation de l'année en cours.

LA RENTREE EST FIXEE AU **MARDI 1^{ER} SEPTEMBRE 2020** à 8h00 (pour les classes de 6^{ème} uniquement)
et au **MERCREDI 2 SEPTEMBRE 2020** à 8h00 (pour les classes de 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}).

Le dossier d'inscription **COMPLET** est à transmettre au collège :

- soit par la voie postale,
- soit par dépôt dans la boîte aux lettres du collège
- soit par envoi du dossier par mail à ce.0440292d@ac-nantes.fr

avant le vendredi 19 juin 2020.

1. **PIECES A FOURNIR** : Voir la liste en dernière page. Fournir obligatoirement **l'ensemble des documents demandés**.

2. **REGLEMENT INTERIEUR**

Ensemble des droits et des devoirs qui régissent les rapports de tous les membres de la communauté scolaire. Il s'impose à tous. Il est incorporé au carnet de liaison qui sera distribué le jour de la rentrée. Il sera étudié avec le professeur principal de la classe.

3. **CHARTRE INFORMATIQUE**

La charte d'utilisation des équipements informatiques vous sera présentée, par l'intermédiaire de votre enfant, à la rentrée pour signature (elle lui sera remise par le professeur de technologie).

4. **RAMASSAGE SCOLAIRE**

L'organisation du ramassage scolaire dépend du Syndicat intercommunal des transports collectifs de la région de Châteaubriant-Nozay-Derval. Pour tout renseignement, s'adresser **à la mairie** de votre commune. Les horaires des cars seront affichés dans les mairies du secteur scolaire fin août.

5. **FOURNITURES SCOLAIRES**

Vous trouverez ci-joint la liste complète des fournitures scolaires. Le jour de la rentrée, seuls un cahier, quelques copies et la trousse sont nécessaires, ainsi d'un agenda ou un cahier de textes.

6. **MANUELS SCOLAIRES**

Ils sont prêtés aux élèves par l'établissement pour l'année scolaire. Il est demandé de les couvrir et de les maintenir en état. Pour cela, il est fortement conseillé d'utiliser des cartables rigides afin d'éviter les détériorations des livres.

7. **ATTESTATION D'ASSURANCE**

Une attestation d'assurance (individuelle accident conseillée)

A remettre au professeur principal LE JOUR DE LA RENTREE

8. **FOYER SOCIO EDUCATIF**

Comme chaque année, le F.S.E. participe financièrement à toutes les activités péri-éducatives du collège, ce qui permet de limiter la charge financière des familles. La cotisation annuelle du F.S.E. a été fixée par le Conseil d'Administration du Foyer. La cotisation annuelle pour 2020/2021 est de 8 €.

DATES DE FERMETURE DES BUREAUX PENDANT LES CONGES SCOLAIRES

Du vendredi 10 juillet 2020 au soir au mardi 25 août 2020 inclus.

HORAIRES D'OUVERTURE DES BUREAUX PENDANT LES CONGES SCOLAIRES D'ETE

LUNDI - MARDI - JEUDI - VENDREDI

de 9h à 12 h et de 13h à 16h00

MERCREDI

de 9h à 12h

INFORMATIONS GESTION

Notre équipe de professionnels élabore tous les jours les repas de vos enfants avec des produits en majorité locaux, frais et biologiques.

Les paniers repas sont autorisés dans le cadre de la mise en place d'un P.A.I. après avis du médecin scolaire.

1) Tarification

Pour l'année civile 2020, le tarif des repas pour la demi-pension est le suivant :

➤ **427,80 euros pour l'année civile 2020 sur une base de 138 jours de fonctionnement, soit un coût de 3,10 € par repas.**

Ce tarif annuel est encadré par la collectivité territoriale et voté par le conseil d'administration.

Le forfait est payable chaque trimestre à réception de l'avis aux familles : les factures vous sont transmises uniquement par mail (en novembre pour le 1^{er} trimestre, en février pour le 2^{ème} trimestre, et en mai pour le 3^{ème} trimestre).

Le paiement s'effectue par chèque, espèce ou virement sur le compte du collège (vous trouverez les coordonnées bancaires (RIB) sur la facture). Il est possible de payer en plusieurs fois (les chèques seront retirés aux dates que vous aurez indiquées au dos). De plus, le collège propose le système de prélèvement automatique mensuel. Cette démarche n'est pas obligatoire. Le prélèvement automatique débute en octobre et se termine en juillet, soit une durée de 10 mois. Une somme de 42 €uros est prélevée tous les 10 du mois jusqu'en juin. Un réajustement en fonction du montant de la facture s'effectuera automatiquement à la fin de l'année scolaire en juillet.

Pour les nouveaux arrivants, quel que soit leur niveau de classe, une carte de self leur sera remise dès la rentrée. Celle-ci sera nominative et sera valable durant toute leur scolarité. Elle devra être rendue à la fin de l'année de 3^{ème}.

A titre d'information, la 1^{ère} carte est gratuite. En cas de détérioration ou perte, celle-ci sera facturée 5€.

Un élève externe peut occasionnellement déjeuner au collège en achetant un ticket d'un montant de 3.75 €uros. L'achat de tickets s'effectue au secrétariat de gestion.

2) Remise d'ordre

Une remise peut être accordée, sur demande écrite de la famille dans les 15 jours suivant le retour de l'élève, dans les cas suivants :

✓ Absence pour raisons médicales supérieure à 5 jours consécutifs (4 repas) (joindre un certificat médical).

Une remise est accordée sans qu'il soit nécessaire que la famille en fasse la demande dans les cas suivants :

- ✓ Fermeture exceptionnelle du service de restauration,
- ✓ Changement d'établissement scolaire en cours de trimestre,
- ✓ Participation de l'élève à un voyage scolaire ou la séquence d'observation en entreprise (classes de 3^{ème}),
- ✓ Départ définitif de l'élève,
- ✓ Renvoi de l'élève par mesure disciplinaire.

Aides financières : Les aides sont déduites du montant de la demi-pension :

- ✓ Bourses nationales,
- ✓ Fonds social collégien permettant d'apporter une aide ponctuelle aux familles connaissant des difficultés financières passagères. Contactez l'assistante sociale du collège pour faire une demande et constituer le dossier.

3) Changement de régime

Un changement de régime (demi-pensionnaire ↔ externe) ne peut être accordé qu'en fin de trimestre pour le trimestre suivant, sur demande écrite de la famille, après accord du chef d'établissement.

Vous pouvez consulter le règlement de demi-pension du collège ainsi que les menus sur le site e-lyco à la rubrique « Etablissement / Vie du collège Restauration scolaire ».



FOYER SOCIO-EDUCATIF

Le Foyer Socio-Educatif a pour but de développer la vie collective des élèves et de promouvoir les activités culturelles prolongeant les activités d'enseignement. Les activités proposées cette année sur le temps de pause méridienne sont les suivantes:

- Le comité lecture et le club manga au C.D.I.,
- Le club théâtre avec des animateurs de la Mano et du collège,
- Le club de création musicale et la chorale avec Obscur Prod et le professeur d'éducation musicale,
- Le club jardin en partenariat avec Chemins d'avenir,
- Le club'art avec une professeure de l'atelier Joli baz'art,
- Le club de lecture en langue étrangère, le Monde des langues,
- Le club danse moderne,
- Le foyer où sont disponibles plus de 80 jeux de société, deux babyfoots et des diabolos. Les animateurs de la Mano y viennent une fois par semaine,
- Le club anti-pollution et le club recyclage.

La participation à ces ateliers est facultative.

La cotisation, de **8 €** pour l'année scolaire 2020/2021, donne les moyens au F.S.E. d'acheter du matériel et d'étoffer le choix des clubs en rémunérant des animateurs. Elle vous sera proposée à la rentrée de septembre 2020.

Vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : fse.nozay@orange.fr.

Documents à remettre au collège pour l'inscription

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR IMPERATIVEMENT

Pour vous aider à constituer votre dossier, mettez une croix en face des documents que vous avez remplis ou fournis

Fiche de renseignements (à remplir avec précision et à signer par les deux parents au recto) <i>Indiquer 2 numéros de téléphone où il est possible de vous joindre en cas de problème. et mentionnez tout particulièrement votre(s) adresse(s) mail (« @courriel »)</i>	
Fiche URGENCE	
Copie complète du Livret de famille (parents et enfants)	Si nécessaire apporter le livret de famille
Copie de Jugement de divorce (le cas échéant)	
Copie du carnet de santé (pages des vaccinations)	
Autorisation de droit à l'image	
Règles de vie du restaurant scolaire	
Un relevé d'identité bancaire (noter au dos le nom et prénom de l'enfant) (nécessaire en cas de remboursement de trop perçu : voyages, bourses)	
Note relative au prélèvement automatique pour le paiement des factures de demi-pension	

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR AVANT LE 3 JUILLET 2020 :

- le certificat de fin de scolarité ou EXEAT, délivré par l'établissement de scolarité 2019/2020,
- le dernier bulletin trimestriel.

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR LE JOUR DE LA RENTREE :

- 1 attestation d'assurance scolaire couvrant votre enfant pour les activités scolaires à l'école et lors des déplacements (visites, voyages...) **à remettre au professeur principal.**

LISTE DES DOCUMENTS A GARDER EN VOTRE POSSESSION

- la lettre d'Information (avec la date de la rentrée),
- la liste des fournitures scolaires.

INFORMATIONS PEDAGOGIQUES

CLASSE PAR COMPETENCES (*pour les futurs 6èmes*)

Fort d'une expérience débutée en 2013, le collège Jean Mermoz propose pour la rentrée 2019 ***l'évaluation « par compétences » sur tout le niveau 6ème***. Il s'agit pour les professeurs de travailler l'évaluation en aidant les élèves à intensifier leurs efforts pour progresser sans être découragés par des résultats chiffrés, et ainsi améliorer leur estime de soi. Ce système s'apparente à ce que vous avez connu à l'école primaire dans le cadre du cycle 2 et 3 du « *Socle commun de Compétences, de Connaissance et de Culture* ». Le but de ce dispositif est d'offrir aux élèves une scolarité plus sereine grâce à une évaluation positive qui valorise les réussites de chacun.

Option BI-LANGUE ALLEMAND (*pour les futurs 6èmes*)

Le collège Jean Mermoz de Nozay offre la possibilité de commencer dès la 6^{ème} l'apprentissage de deux langues étrangères : l'anglais et l'allemand.

I. OBJECTIFS DE LA CLASSE BI-LANGUE :

Permettre aux futurs élèves de 6^{ème} **d'apprendre en même temps l'anglais et l'allemand tout en mettant en avant l'importance des langues vivantes et d'une ouverture vers d'autres pays et cultures. Ces 2 langues sont choisies en 6^{ème} et poursuivies jusqu'en 3^{ème} sans possibilité de changer en 5^{ème}.**

L'allemand est la langue la plus parlée en Europe (cent millions de locuteurs si on se base sur le nombre de personnes dont l'allemand est la langue maternelle), les pays de langue allemande constituent le marché le plus important pour le commerce extérieur avec la France, et l'allemand est la 2^{ème} langue la plus demandée sur le marché du travail après l'anglais.

II. HORAIRES :

- en 6^{ème} : 3 heures d'anglais et 3 heures d'allemand,
- en 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} : 2.5 heures d'anglais et 2.5 heures d'allemand.

III. CONSTATS :

La création des options bi-langues est l'un des axes du plan de rénovation de l'enseignement des langues vivantes.

L'allemand et l'anglais étant deux langues très voisines, il est facile de passer d'une langue à l'autre sans passer par le français. En bi-langue, le français n'est donc pas la seule langue de référence. Les acquis d'une langue profitent à l'autre langue étrangère, ce qui conduit à un gain de temps dans l'apprentissage des deux langues étrangères. Les élèves progressent plus vite. Habités à passer d'un code à l'autre, ces élèves sont très actifs et spontanés à l'oral. Plus l'apprentissage de la langue se fait tôt, meilleure est son apprentissage.

IV. LES CLEFS DU SUCCES :

- Un partenariat entre le professeur d'allemand (qui lui aussi a étudié l'anglais) et la/les collègues d'anglais,
- Cette concertation permet aussi d'adopter les mêmes mots pour expliquer les consignes, de choisir les mêmes types d'exercices... ce qui sécurise tout le monde,
- Choisir l'option bi-langue, c'est se donner la chance d'apprendre une seconde langue en 4 années au lieu de 3 années,
- Pour réussir, il faut être curieux, motivé et bien sûr intéressé par les langues.

Option LATIN (pour les futurs 5èmes) ou LATIN / GREC (pour les futurs 4èmes et 3èmes)

L'option latin est accessible dès la classe de 5^{ème}. Elle est enseignée à raison d'une heure hebdomadaire en 5^{ème} et de 2 heures en 4^{ème}/3^{ème}. Depuis la rentrée 2019, les élèves de 4^{ème}/3^{ème} bénéficient d'un double enseignement latin / grec.

L'objectif de l'enseignement des langues anciennes est de sensibiliser l'élève à l'héritage antique en enrichissant sa culture générale, en améliorant et en approfondissant sa culture de la langue française (étymologie), en apportant une aide précieuse dans l'acquisition du vocabulaire (français et langues vivantes).

Toutes les langues européennes viennent, de près ou de loin, de la langue latine : apprendre le latin, c'est donc mettre toutes les chances de son côté pour découvrir de nouvelles langues européennes (anglais, espagnol, allemand).

L'inscription est ouverte à tous les élèves. Pour ceux qui rencontrent des difficultés en français et en langues vivantes, c'est une formidable occasion de progresser puisque 80% des mots français viennent du latin.

Cette option engage les élèves à suivre cet enseignement sur toute la durée du cycle à partir de leur intégration, sauf exception (passage en classe «euro »).

Section EUROPEENNE ANGLAIS (pour les futurs 4èmes)

L'anglais européen est une option qui peut être choisie dès la classe de 4^{ème}.

Pourquoi s'inscrire en section Européenne ?

- Pour améliorer la maîtrise de la langue anglaise,
- Pour bénéficier d'une ouverture culturelle,
- Pour travailler différemment (découverte de la culture anglaise de façon approfondie).

Comment se fait le recrutement ?

Choisir l'option européenne en anglais implique 2 heures de cours supplémentaires par semaine. Cette option n'est pas compatible avec le latin et la classe média. Si une sélection devait être effectuée, nous prendrions en compte :

- la motivation et l'implication en classe d'anglais et de manière générale, dans les autres disciplines.
- l'intérêt pour la culture anglophone.
- la capacité à gérer le travail supplémentaire.

Cette option engage les élèves à suivre cet enseignement sur l'ensemble des 2 années de 4^{ème} et 3^{ème}.

Option CLASSE MEDIA (pour les futurs 4èmes)

Les élèves de 4^{ème} ont la possibilité de s'inscrire en classe média sur la base du volontariat. En plus des horaires habituels d'enseignement, les élèves ont une heure supplémentaire inscrite à leur emploi du temps. Cette dernière est encadrée par un ou plusieurs enseignants ou intervenants extérieurs.

Quels sont les objectifs de la classe média ?

- Comprendre comment fonctionnent tous les médias dont internet,
- Apprendre à connaître la fabrication de l'information,
- Développer un esprit critique vis-à-vis des médias.

Le contenu des cours :

- Education aux médias (analyse d'extraits d'émissions, de fake news sur internet, de recherches sur les sources, etc),
- Apprendre à filmer,
- Apprendre à faire des montages vidéos (sons, images),
- Apprendre à préparer un reportage (recherches sur le sujet, rédaction des questions, etc).

Les demandes d'inscription en classe média sont prises en compte en fonction des places disponibles.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

<p>Elève : NOM :</p> <p>Prénom :</p> <p>Classe actuelle :</p>

Choix de l'enseignement de la **Langue Vivante 2** pour les futurs 5èmes :

Rappel : le choix de la LV2 espagnol ou Allemand engage les élèves à suivre cet enseignement sur toute la durée du cycle 4 (5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème})

- ALLEMAND *obligatoire pour les élèves issus de 6^{ème} bilangue*
 ESPAGNOL

Parmi les 3 enseignements suivants, **1 seul et unique choix est possible** :

- 1) Choix de l'enseignement du **latin** (pour les futurs 5èmes) : OUI
ou **latin / grec** (pour les futurs 4èmes et 3èmes) NON
- 2) Choix de la **section européenne** Anglais (pour les futurs 4èmes) : OUI
 NON
- 3) Choix de l'option « **classe média** » (pour les futurs 4èmes) : OUI
 NON

Indiquez les frères et sœurs qui fréquenteront un établissement du 1^{er} degré (école maternelle ou élémentaire) ou du 2nd degré (collège, lycée) à la rentrée de septembre 2020 :

Nom et prénom	Nom de l'établissement	Commune	Classe

Date :

Signature du père :

Signature de la mère :

Signature du responsable :
(éventuellement)

Les informations que vous êtes tenus de fournir dans ce formulaire font l'objet d'un traitement automatisé d'informations nominatives. La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés vous reconnaît un droit d'accès et de rectification pour les informations vous concernant que vous pouvez exercer soit auprès de votre établissement, soit auprès de votre rectorat d'académie.

RENTREE SCOLAIRE 2020 /2021

ELEVE	Identité	<p align="center">Nom : Prénoms (dans l'ordre de l'état civil) :</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>Sexe : <input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Masculin</p> <p align="right">Nationalité :</p> <p>Né(e) le : Département : Commune de naissance :</p> <p> _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ Etranger : 999</p>
	Scolarité précédente	<p align="center">Nom de l'établissement fréquenté : Commune : Département :</p> <p>..... _ _ _ _ </p> <p>Etablissement : <input type="checkbox"/> public Formation : (ex : CM2, 5^{ème}) <input type="checkbox"/> privé</p> <p align="right">Classe :</p>
	Scolarité pour la prochaine rentrée scolaire	<p>Formation : <input type="checkbox"/> 6^{ème} <input type="checkbox"/> 6^{ème} bilangue allemand ⇨ <i>Veillez compléter la fiche d'inscription jointe.</i></p> <p><input type="checkbox"/> 5^{ème} LV2 allemand } <u>option facultative</u> : <input type="checkbox"/> latin <input type="checkbox"/> 5^{ème} LV2 espagnol }</p> <p><input type="checkbox"/> 4^{ème} LV2 allemand } <u>option facultative</u> : <input type="checkbox"/> latin <input type="checkbox"/> 4^{ème} LV2 espagnol }</p> <p><input type="checkbox"/> 3^{ème} LV2 espagnol } <u>option facultative</u> : <input type="checkbox"/> latin <input type="checkbox"/> 3^{ème} LV2 allemand }</p> <p>Date d'entrée dans l'établissement : _ _ _ _ _ _ _ </p> <p>Régime : <input type="checkbox"/> externe Transport scolaire : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> demi-pensionnaire <input type="checkbox"/> non</p>

Responsable légal 1 (ou personne en charge de l'élève)
et responsable financier

Responsable principal

M.
 Mme Nom : Prénom :
 Mlle

Lien de parenté avec l'élève : père mère tuteur
 autre membre de la famille (Préciser :)
 A.S.E. éducateur assistant familial

Niveau de responsabilité : représentant légal personne en charge de l'élève

Adresse :

Code postal : Commune :

 domicile :  travail :  portable :

@ courriel :@.....

Autorisez-vous la communication de vos coordonnées aux associations de parents d'élèves ? OUI NON

Profession : Code profession (voir au dos) : | _ | _ |

Nombre d'enfants à charge : | _ | _ |

Responsable légal 2

Autre responsable

M.
 Mme Nom : Prénom :
 Mlle

Lien de parenté avec l'élève : père mère tuteur
 autre membre de la famille (Préciser :)
 A.S.E. éducateur assistant familial

Niveau de responsabilité : représentant légal personne en charge de l'élève

Adresse :

Code postal : Commune :

 domicile :  travail :  portable :



@ courriel :@.....

Autorisez-vous la communication de vos coordonnées aux associations de parents d'élèves ? OUI NON

Profession : Code profession (voir au dos) : | _ | _ |

Autre personne

Autre personne à contacter

Nom et prénom	Lien de parenté	 domicile	 portable

Codification des professions et catégories socioprofessionnelles :

AGRICULTEURS EXPLOITANTS

10 - Agriculteurs exploitants

ARTISANS, COMMERÇANTS ET CHEFS D'ENTREPRISES

21 - Artisans

22 - Commerçants et assimilés

23 - Chefs d'entreprises de 10 salariés ou plus

CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES SUPERIEURES

31 - Professions libérales

33 - Cadres de la fonction publique

34 - Professeurs, professions scientifiques

35 - Professions de l'information, des arts et des spectacles

37 - Cadres administratifs et commerciaux d'entreprises

38 - Ingénieurs et cadres techniques d'entreprises

PROFESSIONS INTERMEDIAIRES

42 - Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés

43 - Professions intermédiaires de la santé et du travail social

44 - Clergé, religieux

45 - Professions intermédiaires administratives de la fonction publique

46 - Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises

47 - Techniciens

48 - Contremaîtres, agents de maîtrise

EMPLOYES

52 - Employés civils et agents de service de la fonction publique

53 - Policiers et militaires

54 - Employés administratifs d'entreprises

55 - Employés de commerce

56 - Personnels des services directs aux particuliers

OUVRIERS

62 - Ouvriers qualifiés de type industriel

63 - Ouvriers qualifiés de type artisanal

64 - Chauffeurs

65 - Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport

67 - Ouvriers non qualifiés de type industriel

68 - Ouvriers non qualifiés de type artisanal

69 - Ouvriers agricoles

RETRAITES

71 - Anciens agriculteurs exploitants

72 - Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprises

74 - Anciens cadres

75 - Anciennes professions intermédiaires

77 - Anciens employés

78 - Anciens ouvriers

AUTRES PERSONNES SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE

81 - Chômeurs n'ayant jamais travaillé

83 - Militaires du contingent

84 - Elèves, étudiants

85 - Personnes diverses de moins de 60 ans sans activité professionnelle (sauf retraités)

86 - Personnes diverses de plus de 60 ans sans activité professionnelle (sauf retraités)

FICHE URGENCE

ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

19, route d'Abbaretz - 44170 NOZAY
tél : 02 40 87 93 46 - fax : 02 40 79 33 06
mél : ce.0440292d@ac-nantes.fr

NOM : Prénom de l'élève :

Date de naissance : Classe :

Nom et adresse des parents ou du représentant légal :

N° et adresse du centre de sécurité sociale :

N° et adresse de l'assurance scolaire :

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant au moins **DEUX** numéros de téléphone :

1- N° de téléphone du domicile :

2- N° de téléphone de la mère : Poste :

3- N° de téléphone du père : Poste :

4- Nom et N° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :
.....

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins.

Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique :

(Nouveau schéma : 3 injections à 2 mois-4 mois-11 mois, rappel à 6 ans-11/13 ans-25 ans)

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (allergies (à quoi ?), asthme, diabète, traitement en cours, précautions particulières à prendre...) :
.....
.....

Les élèves ne doivent être en possession d'aucun médicament. Les médicaments doivent être déposés à l'infirmière pour tout traitement.

NOM, adresse et n° de téléphone du médecin traitant :
.....

- **P.A.I** (Protocole d'Accueil Individualisé) : OUI NON
(concerne les maladies organiques ; ex. : diabète, asthme, allergie,...)

- Votre enfant est-il notifié **M.D.P.H** ? : OUI NON
(Maison Départementale des personnes Handicapées)

- Votre enfant bénéficie-t-il d'un **suivi orthophonique** ? : OUI NON

Signature des parents ou du représentant légal : A, le

Pour tout PAI,
contactez l'infirmière
de l'établissement.



collège
Jean Mermoz

académie
Nantes

éducation
nationale



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

19, route d'Abbaretz
44170 NOZAY

tél : 02 40 87 93 46
fax : 02 40 79 33 06
ce.0440292d@ac-nantes.fr

Niveau : 6^{ème}
 5^{ème}
 4^{ème}
 3^{ème}

Rentrée scolaire 2020

AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE

Dans le cadre d'activités pédagogiques, des photos ou films peuvent être réalisés.

Je soussigné, NOM et prénom :

responsable légal de l'élève : Nom et prénom :

autorise

le collège Jean Mermoz de Nozay à faire usage de ces images

n'autorise pas

pour des expositions, des articles de presse, ou pour le site internet du collège.

Fait à, le

Signature du responsable légal :

NOM de l'élève :

Prénom :

REGLES DE VIE DU RESTAURANT SCOLAIRE

L'accueil de votre enfant au restaurant scolaire est un service rendu aux familles, ce qui implique le respect de certaines règles.

En conséquence, le collège, par décision du Principal, se réserve le droit d'exclure tout demi-pensionnaire dont le comportement porte préjudice au bon fonctionnement du service.

Le repas des collégiens au restaurant scolaire est un moment important de la journée et il est nécessaire qu'il se déroule dans les meilleures conditions, dans un cadre agréable et serein.

Pour ce faire, nous rappelons aux collégiens quelques règles élémentaires de discipline et de civisme :

- Respect du personnel et de ses camarades
- Respect de la nourriture
- Respect du matériel

Tout manquement aux principes énoncés ci-dessus entraînera, selon la gravité et/ou la fréquence des faits reprochés :

- . Un avertissement oral par le personnel de service ou de surveillance
- . Un avertissement écrit adressé aux parents
- . Une exclusion temporaire, voire définitive du restaurant scolaire

Le remplacement du matériel ou de la vaisselle détérioré volontairement ou suite à une négligence sera à la charge des parents.

Vu et pris connaissance le :

Signature de l'élève :

Signature des parents :

Nom et prénom de votre enfant :

Note à l'attention des familles des futurs élèves du collège Jean MERMOZ de NOZAY

Objet : Prélèvement automatique pour le paiement des créances de demi-pension

Le collège Jean MERMOZ propose le système de prélèvement automatique mensuel des créances de demi-pension, liberté étant laissée à chaque famille d'y adhérer ou de maintenir le paiement par chèque, virement ou espèces.

Le prélèvement s'effectuera le 10 de chaque mois sur 10 mois : soit d'octobre 2020 à juillet 2021 selon les modalités décrites dans le calendrier ci-dessous. A titre d'information, pour l'année scolaire 2019-2020, le forfait de demi-pension s'élevait à **427,80 € pour 138 jours de fonctionnement**.

Le prix du repas est de **3,10 €** depuis le 1er janvier 2019.

Calendrier des prélèvements :

• 10 Octobre 2020 : 42 €	• 10 Mars 2021 : 42 €
• 10 Novembre 2020 : 42 €	• 10 Avril 2021 : 42 €
• 10 Décembre 2020 : 42 €	• 10 Mai 2021 : 42 €
• 10 Janvier 2021 : 42 €	• 10 Juin 2021 : 42 €
• 10 Février 2021 : 42 €	• 10 Juillet 2021 : réajustement en tenant compte d'éventuelles remises.

Si vous souhaitez adhérer à ce mode de paiement, veuillez cocher la case correspondante à votre choix :

OUI, je souhaite adhérer au prélèvement automatique, **je remplis et signe l'autorisation de prélèvement SEPA (au dos de la feuille) et je joins un RIB**

NON, je ne souhaite pas mettre en place le prélèvement automatique.

Mes services restent à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Vu et pris connaissance,

Le Principal,

A....., le.....

Signature

Jacques BLANCHARD

Document à retourner avec le dossier de réinscription de votre enfant accompagné des pièces demandées.

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Type de contrat : Créance Demi-Pension/Internat/Autres.

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Agent comptable de 0440292D à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Agent comptable de 0440292D.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR 87 ESD 545718

NOM ET PRENOM DE L'ELEVE :

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

DESIGNATION DU CREANCIER

Nom : Agent comptable de 0440292D

Adresse : 19 ROUTE D'ABBARETZ

Code postal : 44170

Ville : NOZAY

Pays : FRANCE

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

--	--	--	--	--	--	--

				()
--	--	--	--	---	--	--	---

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif

Paiement ponctuel

Signé à :

Signature :

Le (JJ/MM/AAAA) :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE de votre compte courant (au format IBAN BIC)**Rappel :**

En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par Agent comptable de 0440292D. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec Agent comptable de 0440292D.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

	A fournir à votre enfant	Si vous avez acheté le pack proposé par le Foyer Socio-Educatif, vous n'avez pas à acheter les fournitures mentionnées dans cette colonne
FOURNITURES COMMUNES	<ul style="list-style-type: none"> - 1 cartable rigide (pour garder le matériel scolaire et les livres prêtés en bon état) - 1 cadenas pour les casiers - 1 agenda pour noter les travaux à la maison - équerre; règle plate rigide 30 cm; compas à bague pour crayon - 1 paire de ciseaux à bouts ronds, 1 taille-crayon - 1 rapporteur transparent gradué de 0 à 180° et de 180° à 0° (double lecture) - 1 critérium à mines 0,7 mm - 1 pochette de 12 crayons de couleur - 1 pochette de 12 feutres fins - pochettes plastiques transparentes perforées 21×29,7 - copies doubles 21×29,7 grds carreaux et petits carreaux - feuilles simples blanches 21×29,7 grands carreaux et petits carreaux - 4 stylos (bleu, noir, rouge, vert) - 4 surligneurs de couleurs différentes <p><i>Les flacons de liquide de correction (type blanco) sont interdits au collège, les souris à bande de correction sont autorisées</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - 1 pochette de papier à dessin 24x32 (180 gr) (<i>à renouveler dans l'année</i>) - 3 pochettes à rabats - gomme, bâton de colle - 2 crayons à papier (1 crayon HB et 1 crayon 2B) - 2 rouleaux de scotch - des mines pour critérium 0,7 mm
FRANÇAIS	<ul style="list-style-type: none"> - disposer d'1 dictionnaire à la maison, celui offert en 6è - 2 ou 3 livres dans l'année seront achetés pour une valeur de 10 à 15 € - conserver le porte-vues, 70 vues minimum, de l'an passé 	<ul style="list-style-type: none"> - 1 cahier 17x22 grands carreaux 96 pages - 1 classeur souple 21x29.7 grands anneaux avec 6 intercalaires
MATHEMATIQUES	<ul style="list-style-type: none"> - une calculatrice scientifique type collège modèle CASIO FX 92 ou équivalent 	<ul style="list-style-type: none"> - 1 classeur souple 21x29.7 grands anneaux avec 6 intercalaires
HISTOIRE GEOGRAPHIE E.M.C.		<ul style="list-style-type: none"> - 2 cahiers 24×32 grands carreaux 96 pages
ANGLAIS LV1	<ul style="list-style-type: none"> - 1 répertoire vierge pour le vocabulaire sera demandé par certains enseignants en début d'année 	<ul style="list-style-type: none"> - 1 cahier 24×32 grands carreaux 96 pages - 1 marqueur effaçable
ALLEMAND LV2	<ul style="list-style-type: none"> - 1 protège-cahier pour cahier 24x32 	<ul style="list-style-type: none"> - 1 cahier 24×32 grands carreaux 96 pages
ESPAGNOL LV2		
SVT		<ul style="list-style-type: none"> - 1 cahier 24×32 grands carreaux 96 pages
LATIN	<ul style="list-style-type: none"> - 1 cahier 24×32 grands carreaux 96 pages 	
SC. PHYSIQUES		<ul style="list-style-type: none"> - 1 cahier 24×32 grands carreaux 96 pages
TECHNOLOGIE		<ul style="list-style-type: none"> - 1 classeur 21×29,7 avec 3 intercalaires
EDUCATION MUSICALE	<ul style="list-style-type: none"> - garder le cahier 24×32 grands carreaux 96 pages utilisé l'année précédente 	<ul style="list-style-type: none"> - 1 porte-vues, 70 vues minimum
ARTS PLASTIQUES	<p>Les éléments ci-dessous ne sont pas à racheter si vous les aviez déjà en 6^{ème}. Le cahier servira de la 6^{ème} à la 3^{ème} (ne pas le jeter !!) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 cahier 24×32 grands carreaux 96 pages - 1 carton à dessin ou pochette rigide afin de ranger et ne pas abimer : les productions, le cahier, la pochette Canson et le carnet de croquis - 1 carnet de croquis (ou bloc de papier à lettres blanc non rayé) format A4 - 1 pochette de feuilles de papier calque 	<ul style="list-style-type: none"> - 1 marqueur noir <hr/> <p><i>Tous les matériaux qui ne vous servent plus sont les bienvenus (magazines, cartons, tissus...)</i></p>
E.P.S.	<ul style="list-style-type: none"> - 1 sac de sport, 1 short, ou un pantalon de jogging, 1 tee-shirt, des chaussures de sport de salle - le porte-vues utilisé depuis la 6^{ème} avec ses évaluations <p>⇒ Important : <i>Il est indispensable de marquer les vêtements au nom de l'élève (nécessaire pour retrouver les propriétaires des affaires perdues)</i></p>	
C. D. I.	<ul style="list-style-type: none"> - 1 porte-vues, 70 vues minimum : garder celui de l'an passé 	



Achat groupé de fournitures scolaires organisé par le F.S.E. pour la rentrée 2020, pour les futurs 3^{èmes}.

Le Foyer Socio-Educatif (F.S.E.) du collège Jean Mermoz propose d'effectuer un achat groupé de fournitures scolaires. Le but est de diminuer le coût de la rentrée, simplifier la liste de fournitures et diminuer le poids du cartable.

Nous vous proposons ainsi un "kit fournitures" qui rassemble la majorité des fournitures demandées par les enseignants. Ce qu'il vous restera à acheter sera précisé dans le dossier d'inscription.

Si vous êtes intéressés, nous vous invitons à renseigner le bon de commande ci-dessous, accompagné du règlement de **30 €**, que vous pourrez joindre au dossier d'inscription à rendre avant le **vendredi 19 juin**. Vous avez également la possibilité de déposer votre chèque accompagné du bon de commande dans la boîte aux lettres du collège. L'adresse du F.S.E. est celle du collège.

Les kits seront distribués le vendredi 28 août et le lundi 31 août de 17 h 30 à 19 h 30 au collège.

Le Foyer socio-éducatif.
fse.nozay@orange.fr



Bon de commande du kit fournitures pour les futurs 3^{èmes}

Elève

Nom:..... Prénom:..... Classe actuelle:.....
Classe prévue pour la rentrée 2020:.....

Représentant légal de l'élève

Nom:..... Prénom:.....
Adresse mail: Téléphone:

Souhaite commander un kit fourniture pour un montant de **30 €**.

Le règlement est à joindre avec ce bon de commande, de préférence par **chèque à l'ordre du F.S.E. du collège Jean Mermoz**. Merci de bien vouloir renseigner le nom de votre enfant au dos du chèque (un chèque pour chaque enfant inscrit).
Pour tout règlement en espèces, l'appoint vous sera demandé.

Coupon à remettre le jour de la distribution des kits de fournitures :

soit le vendredi 28 août ou le lundi 31 août de 17 h 30 à 19 h 30 au collège.

Nom de l'élève : Prénom de l'élève :

Classe pour la rentrée 2020:



INFORMATION SUR L'ASSOCIATION SPORTIVE

COLLÈGE JEAN MERMOZ 2020/2021

1) L'objectif de l'association sportive:

- L'association sportive du collège est une association affiliée à l'**Union Nationale des sports scolaires (UNSS)** et se veut distincte des clubs sportifs.
- Elle s'intègre dans le projet d'établissement et le projet d'E.P.S.
- L'encadrement et l'animation sont assurés par les professeurs d'E.P.S du collège.
- L'inscription de votre enfant à l'association sportive lui permettra de **pratiquer des activités variées sur le temps du midi entre 12h50 et 13h45** ainsi que de participer régulièrement à des compétitions sportives inter-établissement le mercredi après-midi.

2) Les activités proposées le midi (12h50-13h40):

- En temps normal, les activités proposées sur le temps du midi sont **le badminton, le Double dutch, le Flamenco, le volley-ball et l'entraînement aux compétitions U.N.S.S**, mais compte tenu du contexte actuel, nous ne sommes pas en mesure d'annoncer les activités qui seront mises en place en septembre 2020.
- Les élèves souhaitant pratiquer le midi **passent en priorité au self avec un professeur d'E.P.S.**

3) Les compétitions sportives le mercredi après-midi:

- Le programme des compétitions (**Handball, le futsal, le badminton, le Cross, le VTT, Athlétisme, raid, double dutch**) est élaboré et mis en œuvre par les **5 établissements scolaires (Blain, Guémené Penfao, Nort sur Erdre, Nozay et Héric)** qui composent le **district des trois rivières**, en liaison avec le service départemental, régional et national de l'UNSS.
- Les élèves sont informés des horaires, des lieux de rendez-vous des rencontres, et des modifications essentielles du programme par **voie d’AFFICHAGE sur un panneau prévu à cet effet à côté de la vie scolaire.**
- Chaque enfant aura la **possibilité de pique-niquer au collège** après ses cours le mercredi matin et les élèves pourront laisser leur cartable dans le local EPS fermé à clef situé dans le gymnase.
- Les déplacements sont gratuits et se font généralement en car.

4) Inscription :

L'inscription permet à votre enfant de pratiquer **une ou plusieurs activités et les compétitions sont facultatives.** Il faudra **retirer un dossier d'inscription auprès d'un professeur d'E.P.S à la rentrée** et :

- **Etablir un chèque de 15 euros à l'ordre de A.S mixte du collège Jean Mermoz.**
- **Compléter l'autorisation parentale.**